



# Procès-Verbal

## Commission Régionale des Règlements

---

### Réunion du 24 Juin 2019

Président de séance : M. ALBAN,  
Présents : MM. CHBORA, BEGON, DURAND  
Excusés : MM. LARANJEIRA, DI BENEDETTO

### **RAPPEL**

---

**Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.**

### **TRESORERIE RELEVÉ N° 4**

Conformément à l'article 47.4 du règlement financier de la LAuRAFoot, la Commission Régionale des Règlements, rappelle aux clubs qui ne sont pas à jour du paiement du relevé n° 4, qu'aucune saisie de demande de licence ne pourra être effectuée pour la saison sportive 2019-2020 si ce relevé de compte émis au 30 avril 2019 n'a pas été réglé.

Bernard ALBAN,

Khalid CHBORA,

Président de Séance

Secrétaire de la Commission